

Ils ne veulent pas de la fusion

Mercredi soir, plus de 80 personnes ont manifesté à Chancelade où se tenait un séminaire de réflexion sur la fusion des communes de Chancelade, La Chapelle-Gonaguet et Château-l'Évêque.

Ce mouvement de contestation est né de l'initiative de quatre Chapelois, Gérard Cuomo, Alain Rapnouil, Jean-Paul Brouillac et Gérard Sanders. « Nous avons été alertés par les communes voisines d'Annesse-et-Beaulieu, et Razac-sur-l'Isle qui nous ont fait prendre conscience de la rapidité de la mise en place de cette fusion », explique Alain Rapnouil sur le parking de la Périgourdine où les manifestants s'étaient donné rendez-vous. « Nous avons donc commencé à alerter la population et à poser quelques questions aux élus ». Ces Chapelois ont ainsi obtenu que se tienne le 25 avril une réunion publique à laquelle plus de 150 personnes ont assisté et qui cependant n'a pas répondu à leurs attentes. « Le maire a souhaité nous imposer cette nouvelle commune en nous présentant un diaporama. Mais le public lui a signifié que ce n'est pas ce qui l'intéressait. Ce que nous voulions c'était qu'il réponde à nos questions sur la hausse des impôts, le devenir de notre école et surtout quels seraient les avantages de cette fusion pour le territoire de La Chapelle-Gonaguet. Mais nous n'avons pas eu de réponses à ces questions, les seuls arguments avancés étant le maintien des dotations de l'État et une meilleure capacité d'investissement. Et suite à cette soirée, il a organisé trois réunions de quartiers sur la commune qui se sont déroulées en présentant les mêmes arguments et toujours sans répondre à nos questions. Il a même refusé de nous prêter une salle pour organiser une réunion débat en déclarant que nous n'étions pas une association ».

Depuis ce collectif de Chapelois en colère essaie de s'informer en suivant les comptes-rendus du comité de pilotage pour la fusion, d'y opposer des arguments et a créé une page Facebook baptisée LCG Collectif afin d'informer les habitants et qui compte déjà une cinquantaine de membres. « Plus le projet avance, plus on se demande pourquoi Chancelade tient absolument à fusionner. Au départ il était question d'une fusion à cinq pour plus ou moins centrer la nouvelle commune de Boulazac-Isle-Manoire. Or Annesse-et-Beaulieu a quitté le projet et de fait, Razac est éliminée puisqu'il n'y a plus de continuité territoriale. On parle donc désormais de fusion à trois mais vu l'opposition à La Chapelle, ça risque être une fusion à deux. Si nous y sommes opposés, c'est que les finances de notre commune sont saines, cela ne nécessite pas une fusion et nous ne sommes pas en attente d'un sauvetage. La seule chose que nous voyons pour les Chapelois, c'est une perte financière pour les habitants par une augmentation des taxes dont le foncier bâti, une perte de démocratie, une perte du nombre d'élus, une perte d'autonomie puisque les décisions seront prises ailleurs, une perte d'identité et une perte d'implication dans la vie locale puisque les habitants n'y verront plus d'intérêt ». Et depuis les banderoles contre la fusion fleurissent dans la commune où la colère gronde.

« FACE À CHANCELADE NOUS N'EXISTERONS PLUS »

Si les Chapelois sont contre, « c'est avant tout contre la fusion avec Chancelade », précise Alain Rapnouil, « la Chapelle représente 14 % de la population et Chancelade 57 % sur cette nouvelle commune », poursuit-il. « Ce que voulons absolument c'est que les choses se fassent dans le plus grand respect de la démocratie par une consultation de la population qui nous a été promise. Mais il faut que l'on tienne compte des résultats, l'idéal serait un référendum », ajoute Alain Rapnouil qui précise, « c'est une opposition à un projet et non à des personnes. Il a été évoqué en réunion publique la construction d'une salle de spectacle qui serait un peu le pendant du Palio à Chancelade. Donc certes il y aura une meilleure capacité d'investissement mais pour quels investissements et pour qui ? ». Et les inquiétudes sont vives même à Château-l'Évêque, « on voit que dans certaines communes qui ont fusionné les gens n'ont même pas été mis au courant ou consultés et d'autres en souffrent comme à Milhac et Saint-Antoine-d'Auberoche qui sont devenus uniquement consultatifs dans le conseil municipal et qui n'ont plus aucun pouvoir. Et eux aussi ont les mêmes interrogations quant à l'avenir de leurs écoles », explique ●●●●●●●●●●. Le cortège a ensuite pris la direction de Chercuzac où se déroulait le séminaire de réflexion entre les conseillers des trois communes. Ils ont été accueillis par le maire de Chancelade, Michel Testut leur demandant de rester à distance de la salle. Sur place les discussions allaient bon train, « la taxe foncière à Chancelade, c'est 60 % de plus qu'à La Chapelle donc le lissage

va être compliqué mais forcément en défaveur de La Chapelle-Gonaguet », explique Bernard Muller. L'ancien maire de la commune Jean-Yves Guidoux était aussi présent et pour lui, l'avenir est bien sombre, « face à Chancelade nous n'existerons plus ». Michel Testut a été chahuté par les manifestants mais a gardé son calme, se défendant, « personne n'est venu me voir pour en discuter. Je suis prêt à recevoir une délégation pour en parler dans mon bureau mais pas comme ça. Je prends des décisions pour les Chanceladais, nous sommes les seuls à mener une action pédagogique ». Mais les manifestants n'en démordent pas, « ce qui est choquant, c'est que 80 % des habitants de la Chapelle sont contre et qu'un petit nombre d'élus va passer par dessus notre volonté », assène Bernard Muller, « non ils ne passeront pas au-dessus » tente de rassurer Michel Testut. « La seule vraie consultation c'est un référendum », poursuit Bernard Muller. Dans la foule, le ton commence à monter, « les gens n'ont pas envie de payer la facture pour Chancelade, on n'est pas bêtes on a vu les chiffres, vous avez tout tiré vers le bas et maintenant vous voulez que les autres épongent », s'écrie un manifestant à qui Michel Testut répond stoïque, « il n'y a rien de caché, l'étude qui est faite par un cabinet montre que le gain de dotation est de 250 000 euros en cas de fusion et la simulation du lissage des taxes représente - 5 euros pour les Chanceladais et pour les autres communes, c'est minime sur 12 mois. Le niveau de service ne sera pas le même on passe à une autre échelle et fusion ou pas les communes continueront de mutualiser mais la mutualisation est plus lourde », avant d'annoncer le calendrier à venir « le 25 juin nous confirmerons en conseil municipal notre désir de fusionner, ensuite il y aura un travail d'information de la population. Fin septembre il y aura une votation des citoyens et ensuite les trois conseils municipaux voteront le même jour pour se prononcer ». Les élus ont enfin pu se réunir vers 21 h, mais ceux de La Chapelle avaient évité la foule...

PHILIPPE JOLIVET